



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Alain-Louis MIE (représentant Mme Michèle BROSSARD), M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Marie URLACHER (représentant de M. Jean-Claude BOSONNET à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Dominique CONORT (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

Mme Michèle BROSSARD représentée par M. Alain-Louis MIE

M. Georges DUTRUC-ROSSET

M. Jean-Claude BOSONNET représenté par M. Jean-Marie URLACHER

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 juin 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2006.06.06 Décision budgétaire modificative n°1

□M. PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

L'exécution budgétaire nécessite d'ajuster certains crédits :

1. DEPENSES IMPREVUES

Les dépenses imprévues figurant en section d'investissement représentent 7,88% des dépenses réelles, alors que l'instruction M14 fait état d'un seuil maximum de 7,50%. De ce fait il est nécessaire de procéder à la régularisation du crédit par une réduction de 18 200 €.

21.07.06

2. ADMISSIONS EN NON VALEUR

La trésorerie municipale a sollicité l'admission en non valeur de titres de recettes émis en 2003, 2004, 2005 pour lesquels les créances sont irrécouvrables. Les principaux motifs d'abandon sont les suivants :

- recherches vaines
- procès verbal de carence, saisie attribution comptes bancaires infructueuse, valeur insuffisante des biens
- liquidation judiciaire

Il vous est précisé que l'admission en non valeur ne supprime ni la dette pour le débiteur ni les possibilités de recouvrement ultérieur.

3. DEPLACEMENTS

Les opérations liées à la charte de qualité permettant d'améliorer les réseaux de transport concernent l'acquisition, l'amélioration d'autobus et de poteaux d'arrêts. Elles sont financées partiellement par la Région et nécessitent d'être prévues budgétairement, sachant que la communauté de communes sert d'intermédiaire entre les sociétés de transport et la Région.

4- OPERATIONS COMPTABLES

La décision modificative s'équilibre par la réduction du virement à la section d'investissement pour 18 200 € et un complément de crédit de 13 402,05 € en dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget 2006

2. vote la décision modificative n° 1 telle qu'elle suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION			Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Nature	S/Fonction			
65	654	812	Pertes sur créances irrécouvrables	4 797,95	
67	6745	815	Subventions aux personnes de droit privé	1 331 775,00	
77	774	815	Subventions exceptionnelles		1 331 775,00
022	022	020	Dépenses imprévues	13 402,05	
023	023	020	Virement à la section d'investissement	- 18 200,00	
T O T A L				1 331 775,00	1 331 775,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION			Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Nature	S/Fonction			
020	020	020	Dépenses imprévues	- 18 200,00	
021	021	020	Virement de la section de fonctionnement		- 18 200,00
T O T A L				- 18 200,00	- 18 200,00

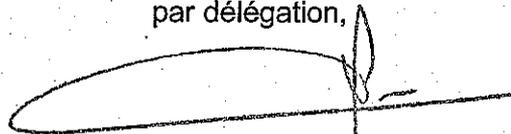
PREP. 70

210708

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.
Nombre de votants : 29
Suffrages exprimés : 29

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line and a small flourish at the top right.

Pascal Guéant
Directeur général des services

PAR 29

2006